

La nouvelle version du code mondial antidopage (CMAD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Outil central de la lutte contre le dopage pour les fédérations sportives internationales et nationales ainsi que pour les États, le CMAD a été révisé avec la ferme volonté d'intensifier la lutte et d'en renforcer l'efficacité.

A cette fin, de nouveaux dispositifs ont été mis en place : nouveaux comportements interdits, méthodes de détection et de caractérisation des faits de dopage élargies, preuve des violations des règles antidopage facilitée, sanctions plus flexibles ...

Comment ces nouvelles dispositions du CMAD, qui demeure un instrument juridique international sans effet direct, vont-elles être transposées et appliquées par le mouvement sportif et par les gouvernements ? Ces nouveaux dispositifs ne se heurtent-ils pas à des limites scientifiques et juridiques, notamment en droit français et européen, fragilisant les procédures disciplinaires et pénales engagées contre les sportifs ? La prévention des conduites dopantes, très peu abordée par le CMAD, ne constitue-t-elle pas une perspective d'évolution à développer face au bilan décevant des procédures existantes de contrôle et de répression du dopage ?

Quelques unes des questions auxquelles s'efforceront de répondre les participants à ce colloque organisé à l'initiative de Cécile CHAUSSARD et de Thierry CHIRON, par le Laboratoire de Droit du Sport (CREDIMI). Pour présenter ces sujets, le colloque réunit un panel de professionnels issus tant des instances étatiques (Ministère et Agence française de lutte contre le dopage), que des fédérations sportives, de la communauté scientifique et encore de celle des juristes, universitaires et praticiens.

Cécile CHAUSSARD

Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

Thierry CHIRON

Avocat au Barreau de Dijon

Renseignements pratiques

Lieu

Université de Bourgogne - Amphithéâtre du Pôle d'Économie et de Gestion
Esplanade Erasme, 21000 DIJON

Depuis la Gare :

Tram T1 direction Quetigny, descendre à l'arrêt Erasme (voir plan)

Informations et inscriptions

Marianne MALICET

Courriel : marianne.malicet@u-bourgogne.fr - <http://credimi.u-bourgogne.fr>

Téléphone : (33) (0)3 80 39 53 92 - Fax : (33) (0)3 80 39 55 71

Les inscriptions seront enregistrées uniquement en ligne via le formulaire et les moyens de paiement disponibles à l'adresse suivante :

blog.u-bourgogne.fr/nouveau-code-mondial-antidopage

FORMATION VALIDÉE DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES
AVOCATS ET DES AGENTS TERRITORIAUX



LE NOUVEAU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Jeudi 26 novembre 2015

**Colloque international organisé par
Cécile CHAUSSARD et Thierry CHIRON,**

Laboratoire de Droit du Sport - CREDIMI,
UFR Droit, Sciences économique et politique de Dijon,
Université de Bourgogne Franche-Comté



Matin

9h00 Accueil des participants

9h30 Allocution d'ouverture

Vincent THOMAS, Doyen de l'UFR Droit, Sciences économique et politique de Dijon

9h40 Propos introductifs

Gérald SIMON, Professeur de droit public à l'Université de Bourgogne, Directeur du Laboratoire de Droit du Sport - CREDIMI

UNE RÉPRESSION RENFORCÉE

UN NOUVEAU DISPOSITIF NORMATIF

Présidence David JACOTOT, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Bourgogne - HDR, Membre du Laboratoire de Droit du Sport - CREDIMI

09h50 La révision du code mondial antidopage : quelles modifications pour quels objectifs ?

Cécile CHAUSSARD, Maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne, Membre du Laboratoire de Droit du Sport - CREDIMI

10h00 La transposition des nouvelles dispositions du code mondial antidopage en droit français

Sébastien BORREL, Juriste au Ministère en charge des sports, Bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage

10h20 La convention de l'UNESCO, 10 ans après : difficultés d'application par les États

Jean-François VILOTTE, Avocat au barreau de Paris, chargé du rapport UNESCO sur l'application de la convention par les États

10h40 Débats / 11h00 Pause

DES MOYENS DE PREUVE ÉLARGIS ET DISCUTÉS

Présidence Frédéric SCHULER, Conseiller Interrégional Anti-dopage (CIRAD) Bourgogne Franche-Comté

1. Les nouveaux moyens de preuve du dopage

11h15 Les preuves indirectes issues des enquêtes et du profil biologique

Damien RESSIOT, Directeur du Département des contrôles de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage

11h35 Les échanges d'informations entre les administrations

Pascal LABONNE-COLLIN, Substitut général près la cour d'appel de Dijon, Membre de la commission régionale de lutte contre le trafic de substances ou méthodes dopantes de Bourgogne Franche-Comté

Sébastien NOCHEZ, Capitaine, Adjoint au chef de la division renseignements/rerelations internationales de l'OCLAESP

12h00 Débats

Déjeuner

Après-midi

Présidence Gérald SIMON, Professeur de droit public à l'Université de Bourgogne, Directeur du Laboratoire de Droit du Sport - CREDIMI

2. Les limites à la mise en œuvre des moyens de preuve du dopage

14h00 La vie privée des sportifs sous surveillance. Le code mondial antidopage à l'épreuve de la convention européenne des droits de l'homme

Philippe FRUMER, Université Libre de Bruxelles, Chargé de cours à l'Institut supérieur de traducteurs et interprètes

14h20 TABLE RONDE - La fiabilité scientifique des preuves de dopage

Animée par Thierry CHIRON, Avocat au Barreau de Dijon, Membre associé du Laboratoire de Droit du Sport, avec la participation de :

Pr Xavier BIGARD, Conseiller scientifique du Président de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage

Robert FOX, Président de la Commission antidopage de la Fédération internationale de natation, Avocat au Barreau de Lausanne

Frédéric GRAPPE, Maître de conférences à l'UFR-STAPS de l'Université de Franche-Comté HDR, Directeur du pôle performance de l'équipe cycliste FDJ

Dr Jean-Luc GRILLON, Médecin conseiller du Directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Champagne-Ardenne

15h20 Débats

15h40 Pause

UNE PRÉVENTION À CONSTRUIRE

Présidence Thierry CHIRON, Avocat au Barreau de Dijon, Membre associé au Laboratoire de Droit du Sport

16h00 Le rôle des fédérations sportives dans la prévention du dopage : illustration des actions de prévention en athlétisme et en cyclisme

Michel MARLE, Présidents du Comité Prévention Dopage et de l'organe disciplinaire 1ère instance de la fédération française d'athlétisme

Elgan DELTERAL, Direction juridique de la Fédération française de cyclisme

16h20 Un dispositif original de prévention du dopage : l'association « Mouvement Pour un Cyclisme Crédible » (MPCC)

Philippe SENMARTIN, Secrétaire du MPCC, Avocat au Barreau de Montpellier

16h40 Un dispositif hybride entre prévention et répression : le projet de cahier des charges de l'Union cycliste internationale pour les équipes professionnelles

Olivier AUBEL, Maître d'enseignement et de recherche à l'Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne

17h00 Débats

17h15 Conclusion

LE NOUVEAU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Judi 26 novembre 2015

Université de Bourgogne - Dijon

Modalités d'inscription

Les inscriptions seront enregistrées uniquement en ligne à l'adresse suivante :

blog.u-bourgogne.fr/nouveau-code-mondial-antidopage

Inscription au colloque

- Exonération des frais d'inscription pour les universitaires et les étudiants sur justificatifs ainsi que pour les membres adhérents de l'association Lex Sportiva (justificatifs à présenter le jour du colloque)
- Avant le 14 Novembre 2015
 - 80 € : sociétés/institutions/avocats (plus de 3 ans de barreau)
 - 40 € : avocats (moins de 3 ans de barreau)
- Après le 14 novembre 2015
 - 120 € : sociétés/institutions/avocats (plus de 3 ans de barreau)
 - 60 € : avocats (moins de 3 ans de barreau)

Inscription au déjeuner

- 25 €

FORMATION VALIDÉE DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES AVOCATS ET DES AGENTS TERRITORIAUX

PLAN CAMPUS Université de Bourgogne - Dijon

Lieu du colloque : Amphithéâtre du Pôle d'Économie et de Gestion

Depuis la Gare SNCF : Prendre le Tram T1 direction Quetigny, descendre à l'arrêt Erasme

